



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE - VOIE SACREE

43 rue du Rattentout  
55320 DIEUE SUR MEUSE

Tel : 03.29.85.73.90

Email : [contact@valdemeuse.fr](mailto:contact@valdemeuse.fr)

Site internet : [www.valdemeusevoiesacree.com](http://www.valdemeusevoiesacree.com)

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Année 2021

Présenté le 1<sup>er</sup> juin 2023 en conseil communautaire

AMBLY SUR MEUSE

ANCEMONT

BELRUPT EN  
VERDUNOIS

DIEUE SUR MEUSE

DUGNY SUR MEUSE

GENICOURT SUR  
MEUSE

HEIPPES

JULVECOURT

LANDRECOURT -  
LEMPIRE

LEMMES

LES MONTHAIRONS

NIXEVILLE -  
BLERCOURT

OSCHES

RAMBLUZIN -BENOITE  
VAUX

RECOURT LE CREUX

RUPT EN WOEVRE

SAINT ANDRE EN  
BARROIS

SENONCOURT LES  
MAUJUY

SOMMEDIUE

LES SOUHESMES -  
RAMPONT

SOUILLY

TILLY SUR MEUSE

VADELAINCOURT

VILLE SUR COUSANCES

VILLERS SUR MEUSE





# Sommaire

<b>Les indicateurs techniques</b> .....	6
1. La collecte des déchets ménagers et assimilés .....	6
1.1. Le territoire desservi.....	6
1.2. Organisation de la collecte .....	8
1.3. Les tonnages collectés.....	16
2. Le traitement des déchets ménagers .....	21
3. Communication et prévention .....	21
4. Emploi : le personnel communautaire .....	22
<b>Les indicateurs financiers</b> .....	23
1. Coût de la collecte et du traitement.....	23
2. Modalités de financement.....	26
3. Matrice des coûts .....	26
4. Coût global de fonctionnement.....	26
<b>Glossaire</b> .....	32

### Objectifs du rapport

Le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 précise les conditions dans lesquelles ce rapport est élaboré, il définit les indicateurs techniques et financiers qui doivent y figurer.

La présentation de ce rapport est prévue par l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette disposition est issue de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Présentation du rapport au conseil communautaire dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

### Diffusion du rapport :

Les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée seront destinataires du présent rapport, qui sera mis à disposition du public.

Il est consultable sur le site internet de la Communauté de communes : [www.valdemeusevoiesacree.com](http://www.valdemeusevoiesacree.com)

# SYNTHESE INTRODUCTIVE

## PRINCIPAUX CHANGEMENTS EN 2021

- Il n'y a pas eu d'évolution significative du service en 2021.

## EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

- L'ensemble des tonnages collectés augmente. C'est une tendance générale, constatée par de nombreuses collectivités meusiennes :
  - L'augmentation des ordures ménagères résiduelles peut s'expliquer par un rebond de la consommation, mais également par un transfert des déchets auparavant collectés en déchetterie vers le bac pucé (du fait de la place libérée par les emballages, dorénavant collectés via les sacs jaunes),
  - La collecte du verre se maintient à un niveau élevé,
  - L'augmentation des emballages et des journaux se poursuit ; c'est la première année complète d'extension des consignes de tri,
  - Concernant la déchetterie, la répartition CCVMVS/CAGV se fait au prorata de la fréquentation ; les tonnages sont donc à considérer avec la plus grande prudence.

<i>En kg/hab. (population SINOE)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>OMA</b>	<b>238</b>	<b>226</b>	<b>215</b>
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	129	123	120
<i>Verre</i>	46	46	42
<i>Emballages et journaux</i>	63	57	53
<b>Déchèterie</b>	<b>93</b>	<b>85</b>	<b>63</b>

## EVOLUTION DES COUTS

- Ordures ménagères résiduelles et recyclables : les coûts ont augmenté de 24 300 € HT (+ 5 %), du fait de l'actualisation annuelle des prix unitaires. A noter que les coûts TTC n'ont augmenté que de 18 700 € (+ 3,5 %), en raison de la baisse de la TVA sur la collecte et le traitement des déchets recyclables. Les recettes ont augmenté de 49 000 €, du fait de la hausse des soutiens Adelphe, mais surtout de la remontée des coûts de rachat des matières, qui étaient au plus bas en 2020.
- Déchèterie : les coûts des prestations augmentent de 62 700 € HT (+ 31,5 %), et 65 400 € TTC (+ 30 %) dus à la hausse des prix unitaires et des tonnages collectés. Les recettes ont augmenté de 24 500 € (+ 129 %). Le reste à charge pour la codecom diminue, dû à la baisse de sa part de fréquentation (- 9 900 €, soit 9 %).

# LES INDICATEURS TECHNIQUES

La Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

La compétence "traitement des déchets" a été transférée au SMET Meuse au 1er juin 2014, date de sa création, pour la partie du territoire correspondant à l'ex codecom Val de Meuse et Vallée de la Dieue et au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'ex codecom Meuse Voie Sacrée.

## 1. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### 1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI

---

La Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée, issue de la fusion des Communautés de communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, et de Meuse Voie Sacrée, a été créée par Arrêté Préfectoral avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle regroupe 25 communes.



Le nombre d'habitants collectés est de **9 089 habitants** sur la base d'une population hors double compte (référence : INSEE population légale 2019) :

COMMUNE	HABITANTS	COMMUNE	HABITANTS
AMBLY SUR MEUSE	241	RAMBLUZIN-BENOITE VAUX	107
ANCEMONT	538	RECOURT LE CREUX	77
BELRUPT EN VERDUNOIS	558	RUPT EN WOEVRE	289
DIEUE SUR MEUSE	1 441	SAINT ANDRE EN BARROIS	65
DUGNY SUR MEUSE	1 311	SENONCOURT LES MAUJOUY	101
GENICOURT SUR MEUSE	293	SOMMEDIÈUE	989
HEIPPES	78	LES SOUHESMES-RAMPONT	327
JULVECOURT	54	SOUILLY	465
LANDRECOURT-LEMPIRE	215	TILLY SUR MEUSE	279
LEMMES	241	VADELAINCOURT	75
LES MONTHAIROIS	350	VILLE SUR COUSANCES	142
NIXEVILLE-BLERCOURT	491	VILLERS SUR MEUSE	306
OSCHES	56		

La population estimée par SINOE en 2021 est de 8 947 habitants. Elle sert aux calculs des ratios de déchets par habitant en 2021 (hors déchetterie).

## 1.2. ORGANISATION DE LA COLLECTE

---

### ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Collecte en porte-à-porte, dans les bacs mis à disposition par la Communauté de communes



### DECHETERIE DE LA GRIMOIRE

Déchèterie intercommunale, accessible également aux habitants de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun



### RECYCLAGE

Collecte en apport volontaire aux points tri, selon 2 flux : verre / corps plats



Collecte en porte-à-porte des corps creux, dans des sacs jaunes de 100 L mis à disposition par la Communauté de communes



### DECHETS VERTS

Micro-plateformes de compostage





L'organisation de la gestion des déchets est régie selon le règlement du service de collecte des déchets ménagers et de la redevance incitative.

Ce règlement définit :

- les conditions et les modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes.

- les conditions d'établissement de la facturation du service d'enlèvement des ordures ménagères : la redevance incitative.

A noter que pour la Communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée, le Président ne dispose pas du pouvoir de police. Ainsi, le règlement de service relève pour partie des décisions organisationnelles et financières de la codecom, et pour l'autre partie du pouvoir de police de chaque maire.

## ORDURES MENAGERES RESIDUELLES AU PORTE-A-PORTE



La collecte des déchets en porte à porte est confiée à un prestataire de service. Elle est réalisée de façon hebdomadaire. Les déchets doivent être déposés en sacs dans les bacs pucés distribués par la Communauté de communes (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013).



En cas de surplus, des sacs rouges de 110 litres peuvent être déposés et collectés à côté du bac (à acheter auprès de la Communauté de communes et de certaines mairies).

	FREQUENCE DE COLLECTE	PRESTATAIRE	CONTRAT	DISTANCE ANNUELLE PARCOURUE	TEMPS DE COLLECTE ANNUEL
<b>ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</b>	1 fois par semaine	ECO-DECHETS	01/01/2018 au 31/12/2022	36 116 km	1 272 h

JOURS DE COLLECTE	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
<b>COMMUNES</b>	AMBLY BELRUPT-EN-VERDUNOIS DIEUE-SUR-MEUSE GENICOURT-SUR-MEUSE RUPT-EN-WOEVRE SOMMEDIÈUE	HEIPPES JULVECOURT LANDRECOURT-LEMPIRE LEMMES NIXEVILLE-BLERCOURT OSCHES ST-ANDRE-EN-BARROIS LES SOUHESMES- RAMPONT SOULLY VADELAINCOURT VILLE-SUR-COUSANCES	ANCEMONT DUGNY-SUR-MEUSE LES MONTHAIRONS RAMBLUZIN- BENOITE VAUX RECOURT-LE-CREUX SENONCOURT-LES- MAUJOUY TILLY-SUR-MEUSE VILLERS-SUR-MEUSE

### Remarque :

Il n'y a eu aucun accident lors de la collecte des ordures ménagères.

## COLLECTE SELECTIVE AU PORTE-A-PORTE

La collecte sélective, qui existe depuis 2001, se fait au porte-à-porte dans des sacs jaunes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, uniquement pour les **corps creux** : emballages en métal (conserves, cannettes...), briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe), emballages plastiques.

	FREQUENCE DE COLLECTE	PRESTATAIRE	CONTRAT	DISTANCE ANNUELLE PARCOURUE	TEMPS DE COLLECTE ANNUEL
<b>CORPS CREUX</b>	1 fois par quinzaine	ECO-DECHETS	01/01/2018 au 31/12/2022	9 725 km	456 h

La collecte se fait le lundi, en alternance semaine paire – semaine impaire :

SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
AMBLY	ANCEMONT
DUGNY-SUR-MEUSE	BELRUPT-EN-VERDUNOIS
GENICOURT-SUR-MEUSE	DIEUE-SUR-MEUSE
HEIPPES	LES MONTHAIRONS
JULVECOURT	RAMBLUZIN-BENOITE VAUX
LANDRECOURT-LEMPIRE	RECOURT-LE-CREUX
LEMMES	SENONCOURT-LES-MAUJOUY
NIXEVILLE-BLERCOURT	SOMMEDIÈUE
OSCHES	TILLY-SUR-MEUSE
RUPT-EN-WOEVRE	VILLERS-SUR-MEUSE
ST-ANDRE-EN-BARROIS	
LES SOUHESMES-RAMPONT	
SOUILLY	
VADELAINCOURT	
VILLE-SUR-COUSANCES	

#### COLLECTE SELECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective des autres déchets recyclables, se fait par apport volontaire aux points tri. Ceux-ci sont collectés en 2 flux :

- **Corps plats** : papiers (journaux, magazines, prospectus, courriers, annuaires...), et petits cartons.
- **Verre** : bouteilles, pots et flacons.

	NOMBRE DE CONTENEURS	FREQUENCE DE COLLECTE	PRESTATAIRE	CONTRAT	DISTANCE ANNUELLE PARCOURUE	TEMPS DE COLLECTE ANNUEL
<b>VERRE</b>	66	1 fois par mois	CITRAVAL	01/01/2018 au 31/12/2022	4 250 km*	192 h*
<b>CORPS PLATS</b>	57	1 fois par semaine	ECO-DECHETS	01/01/2018 au 31/12/2022	14 040 km*	416 h*

\* Données transmises par le prestataire de collecte, incohérentes avec les années précédentes

# CONSIGNES DE TRI

## CORPS PLATS



Emballages en carton



Journaux, Magazines



Catalogues, Annuaires



Publicités, Prospectus



Courriers, Lettres



Enveloppes



Autres papiers

## VERRE



Bouteilles en verre



Bouteilles, pots et bocaux en verre

## CORPS CREUX



Remarque : Il n'y a pas eu d'accident lors des collectes de corps creux, ni sur le centre de tri.  
(donnée non connue pour la collecte des corps plats)

## DECHETERIE ET ENCOMBRANTS

La déchèterie de la Grimoirie est située sur le territoire de Belrupt-en-Verdunois, près de la zone commerciale d'Haudainville. Elle est gérée en régie depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2007. Ce site appartient à la Société SOVAMEUSE qui le loue à la Communauté de communes.

Elle est accessible aux habitants de la Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée et de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun, soit un bassin de vie de 35 741 habitants (population SINOE). La déchèterie est également ouverte aux petits professionnels, mais uniquement de la Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée.

Le dépôt des déchets est autorisé dans la limite de 4 mètres cube par semaine. Au-delà, un tarif de 44,85 € est appliqué par mètre cube supplémentaire déposé.



### HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI	De 13h30 à 17h30
MERCREDI	De 13h30 à 17h30
JEUDI	De 13h30 à 17h30
VENDREDI	De 13h30 à 17h30
SAMEDI	De 9h à 12h De 13h30 à 17h30

La déchetterie est fermée les jours fériés.

**FREQUENTATION :** La déchèterie a accueilli 35 520 visiteurs en 2021, répartis comme suit :

- CC Val de Meuse – Voie Sacrée : 12 028, soit 33,86 %,
- CA du Grand Verdun : 23 492, soit 66,14 %.

### DECHETS ACCEPTES :

- Encombrants
- Bois
- Cartons
- Gravats
- Métaux et ferraille
- Batteries
- Piles
- Electroménager, appareils électriques et électroniques (D3E)
- Ampoules à économies d'énergie et néons
- Déchets dangereux : peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires... (DDS)
- Huiles de vidange
- Huiles végétales
- Textiles
- Déchets verts (uniquement pour les habitants du Grand Verdun)

**Ne sont pas acceptés :** papiers, pneus, amiante.

## RECYCLERIE

La Communauté de communes a mis en place une Recyclerie afin d'éviter l'élimination d'objets devenus inutiles que l'on peut valoriser ou réutiliser. Cela concerne du mobilier, des outils, des métaux et matériaux de réemploi, de la vaisselle, des textiles, etc. Selon la nature de la réutilisation ou du recyclage, les objets devenus inutiles sont orientés vers un atelier de réparation, une association spécialisée, une filière de traitement spécifique, une association humanitaire ou caritative, une entreprise de réinsertion, etc. (cf. également page 22 "prévention des déchets").

## DECHETS VERTS

---



### **Apport volontaire des déchets verts sur les micro-plateformes de compostage**

L'objectif est de détourner du circuit des déchets ménagers les produits issus de la tonte des pelouses et de l'élagage pour des raisons économiques et écologiques.

- à BELRUPT : les usagers ne sont pas autorisés à accéder directement au site. Ils sont invités à déposer leurs sacs devant l'atelier communal derrière la mairie pour être ensuite acheminés par l'employé de la commune sur le site,
- à SOMMEDIÈUE (à proximité de la zone de la Belle-Hélène) : l'accès au site est possible les vendredis après-midi (14 h – 18 h) ou sur rendez vous pour les gros volumes. En dehors de ces horaires, les usagers sont invités à déposer les petits volumes en sacs à l'entrée du site, à l'emplacement indiqué.
- à DUGNY : les dépôts se font dans des bennes agricoles situées le long du quai de l'ancienne gare. Il est essentiel de respecter les consignes : benne « tonte » et benne « branchages ». L'accès à la plateforme de compostage est interdit. Du compost et du broyat sont stockés à l'entrée pour ceux qui veulent en récupérer.
- Dans de nombreuses communes du territoire, des dispositifs similaires sont en place, même s'ils n'ont pas la forme d'une plateforme de compostage. Ils sont gérés localement.

Sur le site de Sommedieue, le fonctionnement (tri, broyage...) est assuré par l'équipe technique d'intervention de la Communauté de communes. Sur les autres sites, le fonctionnement est assuré par les services techniques des communes.

A noter l'acquisition d'un broyeur à végétaux en 2011 par la Communauté de communes afin de valoriser en compost et broyat les produits accueillis sur les plateformes. Il est possible de récupérer du compost et du broyat sur le site de Sommedieue pendant les horaires d'ouverture.

Le compost et le broyat des sites de Belrupt et Sommedieue sont mis à disposition des usagers ou utilisés par la commune.

**Textiles usagés** : des bornes de collecte des textiles, du linge de maison et des chaussures sont installées sur le territoire.

Les bornes sont gérées par le SMET Meuse, qui a signé une convention avec l'éco-organisme EcoTLC (filiale REP). Les bornes sont collectées par Verdun Chantiers et l'AMIE, et les textiles sont triés et valorisés par Vosges TLC.

Emplacement des bornes textiles	
Déchèterie	
Ancemont	Point tri rue de la Gare
Dieue	Point tri face à la maison des associations
Dugny	Point tri rue Raymond Parmentier
Génicourt	Point tri face à la rue Basse
Landrecourt	Cour de la mairie
Lempire-aux-Bois	Point tri chemin de Lemmes
Sommedieue	Point tri de la Belle-Hélène

**La collecte des piles** : organisée dans les mairies, des commerces, les écoles, les services publics. Elles sont regroupées sur la déchèterie, et dirigées vers la filière de recyclage grâce à une convention avec Corepile. Une partie des piles collectées est habituellement donnée pour le Téléthon.

**La collecte des cartouches d'imprimantes des particuliers** : collectées au siège de la Communauté de communes, elles sont ensuite acheminées à l'école de Dieue-sur-Meuse, pour la fédération des maladies orphelines.

### **Les déchets de soins :**

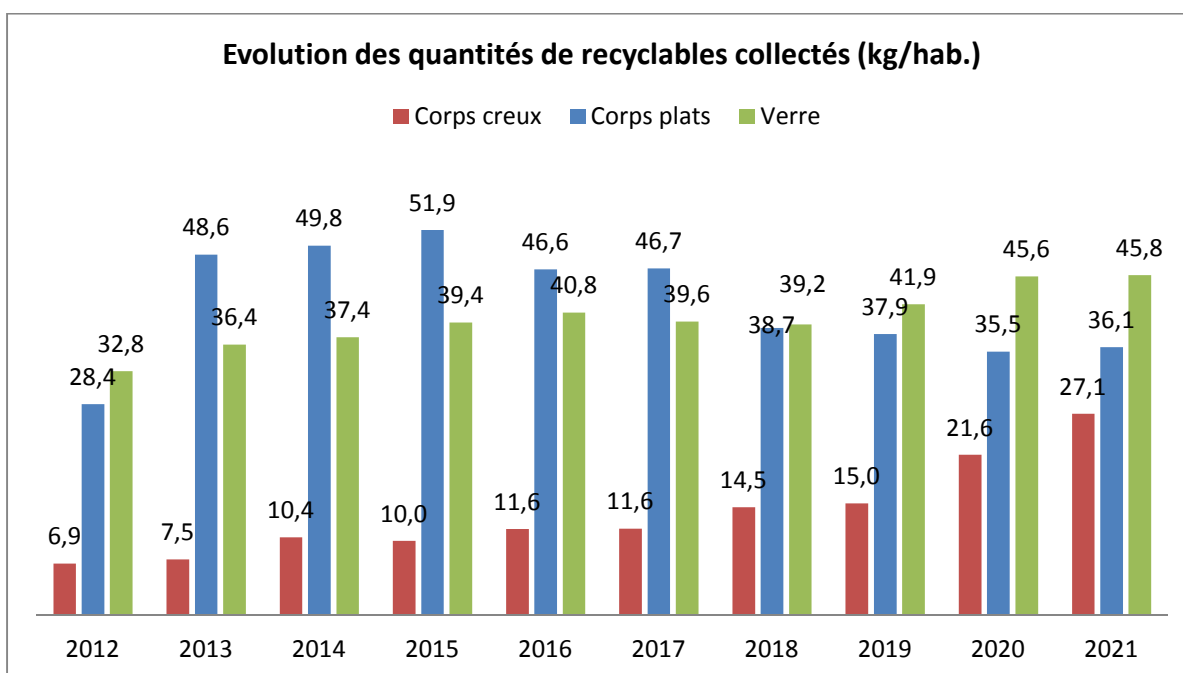
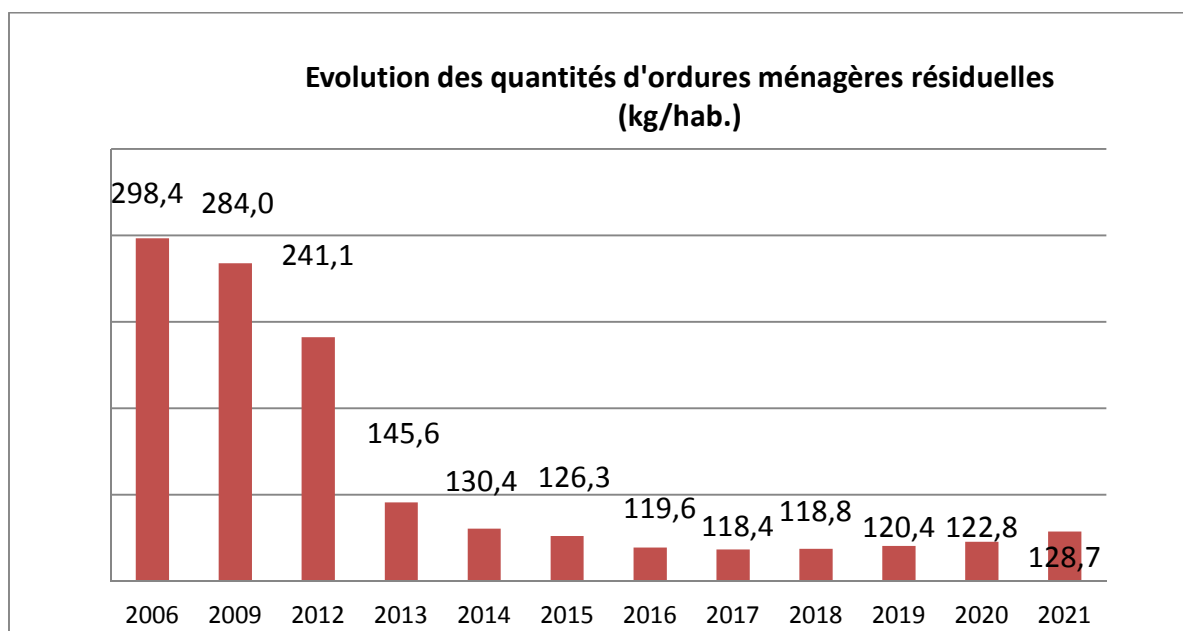
La société MEDICAL SERVICES dont le siège social se situe sur la zone économique d'Haudainville a mis en place un service de collecte de ces déchets. Pour cela, les usagers doivent s'adresser à leur pharmacie habituelle et le fonctionnement est le suivant :

- dans les pharmacies ayant passé un contrat avec MEDICAL SERVICES, les usagers peuvent déposer leurs conteneurs pleins et recevoir en échange un vide, ce service est gratuit. C'est le cas des pharmacies installées sur le territoire communautaire.
- dans d'autres pharmacies, les usagers doivent acheter un code barre et un conteneur, puis déposer le conteneur plein dans une borne automatique de collecte des déchets de soins sis devant l'immeuble de MEDICAL SERVICE.

A noter la mise en place d'une REP (responsabilité élargie des producteurs) en 2011. Les producteurs doivent s'organiser pour financer et mettre en place un système de collecte et de traitement une fois leurs produits devenus des déchets. La réglementation prévoit que « en l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique les pharmacies et les laboratoires de biologie médicale sont tenus de collecter gratuitement les déchets de soins perforants produits par les patients en auto-traitement ».

### 1.3. TONNAGES COLLECTES

EN TONNES	2021	2020	2019	EVOLUTION 2021/2020
OMR	1 151,67	1 111,88	1 102,96	+3,58 %
VERRE	409,85	413,10	383,35	- 0,79 %
CORPS CREUX	242,66	195,40	137,51	+ 24,19 %
CORPS PLATS	322,92	321,32	346,79	+ 0,50 %
TOTAL SELECTIF (HORS VERRE)	565,58	516,72	484,30	+ 9,46 %
TOTAL (TONNES)	2 127,10	2 041,70	1 970,61	+ 4,18 %
TOTAL (KG/HAB.)	<b>237,74</b>	<b>225,55</b>	<b>215,2</b>	<b>+ 5,40 %</b>





### Commentaires :

- OMR : la hausse de la collecte des OMR s'est accentuée, ce qui correspond à une tendance globale dans les collectivités meusiennes. Néanmoins, la quantité d'OMR collectées par habitant reste faible.
- Verre : stabilisation de la collecte à un niveau élevé.
- Corps creux : augmentation de 24 % du tonnage collecté en 2021, conséquence de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique ; les refus de tri ont augmenté, mais restent à un niveau correct.
- Corps plats : la collecte des corps plats est stable, en apparence. En effet, en 2020, aucun imprimé publicitaire n'a été distribué pendant 2 mois. On peut donc considérer que la tendance à la baisse de la collecte des fibreux se confirme en 2021.

MATERIAUX	TONNES RECYCLEES EN 2021	TONNES RECYCLEES EN 2020	TONNES RECYCLEES EN 2019	CONTRATS AVEC LES FILIERES DE RECYCLAGE
VERRE	414,89	424,01	372,99	O-I MANUFACTURING
ACIER	35,00	30,79	24,90	ARCELOR MITTAL
ALUMINIUM	3,50	5,00	2,00	REGAL AFFIMET
BRIQUES ALIMENTAIRES (ELA)	8,00	13,52	10,00	REVIPAC / LUCART
CARTONNETTES (EMR)	116,46	93,89	75,75	REVIPAC / SAICA PAPER FRANCE
GROS DE MAGASIN	56,88	45,50	45,98	PAPREC
PAPIERS GRAPHIQUES	149,91	165,84	179,01	PAPREC
PLASTIQUES	85,63	79,75	61,02	VALORPLAST / CITEO
<b>TOTAL (HORS VERRE)</b>	<b>455,38</b>	<b>438,81</b>	<b>398,66</b>	

### Commentaires :

Augmentation de 1,9 kg/hab. de matériaux recyclés (hors verre), après avoir augmenté de 4,5 kg/hab. en 2020. Ainsi, le déploiement de l'extension des consignes de tri a permis une augmentation de 6,4 kg/hab. de matériaux recyclés, dont 2,8 kg/hab. de plastiques. Ces résultats sont supérieurs à ce qui était attendu.

### **Taux de refus :**

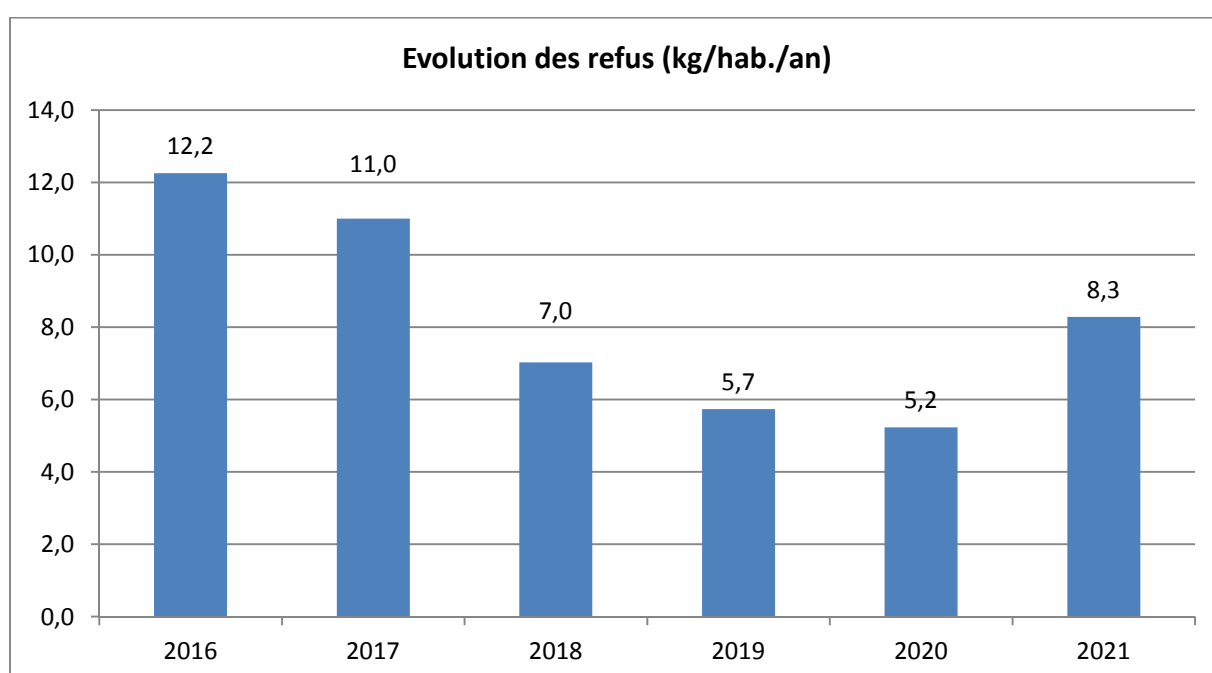
Après la collecte sélective, un échantillon est prélevé et analysé. Les déchets sont triés par matériaux et pesés. Cela permet d'établir la répartition des différents matériaux, mais aussi de mesurer la part d'erreurs de tri (= refus), en se basant sur les résultats des deux dernières années. Ces déchets non recyclables auraient dû être jetés avec les ordures ménagères ou apportés en déchèterie. Le taux de refus annuel est calculé sur la base de 18 caractérisations (9 sur les corps creux et 9 sur les corps plats).

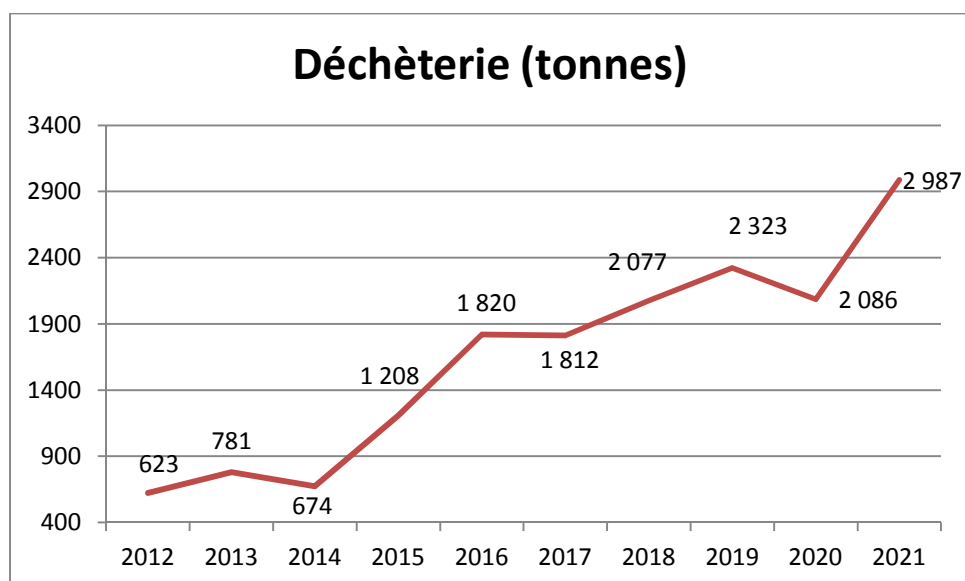
### **Moyenne des taux de refus :**

- **corps creux : 20,37 %**
- **corps plats : 7,65 %**

**74,12 tonnes d'erreurs de tri en 2021 soit 8,3 kg par habitant**

Ces résultats, bien que moins bons que les années précédentes, restent corrects.





NB : Les usagers de la CAGV ont accès à la Grimoire depuis mars 2015.

	2021	2020	2019	EVOLUTION 2021/2020
<b>FREQUENTATION</b>	35 520 VISITES	29 372 VISITES	53 466 VISITES	+20,9 %
<b>ENCOMBRANTS / TOUT-VENANT</b>	1 157,20 T	944,34 T	1 005,91 T	+ 22,5 %
<b>GRAVATS</b>	364,55 T	301,57 T	317,24 T	+20,9 %
<b>BOIS</b>	497,86 T	377,85 T	372,37 T	+ 31,8 %
<b>DECHETS VERTS</b>	655,96 T	206,68 T	370,90 T	+ 217,4 %
<b>DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E)</b>	88,27 T	71,57 T	76,69 T	+ 23,3 %
<b>CARTONS</b>	83,22 T	63,22 T	67,84 T	+ 31,6 %
<b>METAUX</b>	108,70 T	92,55 T	100,37 T	+ 17,5 %
<b>DECHETS DANGEREUX</b>	27,68 T	25,79 T	9,03 T	+ 7,3 %
<b>BATTERIES</b>	3,09 T	2,28 T	2,72 T	+ 35,5 %
<b>PILES</b>	0,61 T	0,60 T	0 T	
<b>LAMPES A ECONOMIE D'ENERGIE</b>	0,18 T	0,11 T	0 T	
<b>TOTAL</b>	<b>2 987,32 T</b>	<b>2 086,53 T</b>	<b>2 323,07 T</b>	<b>+ 43,2 %</b>
<b>TOTAL (HORS DECHETS VERTS)*</b>	<b>2 331,36 T</b>	<b>1 879,77 T</b>	<b>1 952,17 T</b>	<b>+ 24,0 %</b>
HUILES MOTEUR	4 400 litres	3 500 litres	4 700 litres	
HUILES MENAGERES	1 127 litres	736 litres	730 litres	

\* seuls les usagers de la CAGV peuvent déposer des déchets verts

**Remarques** : Les usagers ont conservé l'habitude prise en sortie du premier confinement de 2020, d'optimiser leurs visites à la déchetterie. Ainsi, hors cas particulier des déchets verts, l'évolution du tonnage des déchets (+ 24 %) suit celle des visites (+ 21 %). La majorité des déchets voient leur tonnage augmenter de 20 à 30 %.

Quant au cas particulier des déchets verts, qui ont triplé en 2021, l'explication vient de la météo exceptionnellement pluvieuse, alors que les 3 années précédentes étaient marquées par des sécheresses.

NB : les bennes de déchets verts sont uniquement mises à disposition des usagers de la CAGV et payées par cette collectivité. Leur coût n'apparaît donc pas dans ce rapport annuel.

## 2. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Lieux et type de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur la Communauté de communes :

Flux de déchets	Type de traitement	Centre de transfert	Site de traitement	
			Société	Lieu
Ordures ménagères résiduelles	ENFOUISSEMENT		SUEZ	PAGNY-SUR-MEUSE (55)
Verre	RECYCLAGE		OI Manufacturing	GIRONCOURT (88)
Corps creux	TRI	ECO-DECHETS	PAPREC	DIEULOUARD (54)
Corps plats	TRI	PAPREC	PAPREC	DIEULOUARD (54)

Après la séparation des matériaux en centre de tri, les déchets recyclables sont transportés jusqu'aux usines de recyclage.

NATURE DES DECHETS	TYPE DE TRAITEMENT
ENCOMBRANTS / TOUT-VENANT	Enfouissement
GRAVATS	Remblaiement
BOIS	Valorisation matière et énergétique
DECHETS VERTS	Valorisation matière
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E)	Valorisation matière et énergétique
CARTONS	Valorisation matière
METAUX	Valorisation matière
DECHETS DANGEREUX (DDS)	Traitement physico-chimique
BATTERIES	Valorisation matière
PILES	Valorisation matière
LAMPES A ECONOMIE D ENERGIE	Valorisation matière et énergétique
HUILES MOTEUR	Valorisation matière
HUILES MENAGERES	Valorisation matière
TEXTILES	Réemploi / Valorisation matière

## 3. COMMUNICATION ET PREVENTION

En 2021, la communication a principalement concerné l'application "SMET au tri", dont les fonctionnalités sont :

- une aide au tri, avec possibilité pour l'utilisateur de demander l'ajout de déchets,
- le plan et les horaires d'ouverture de la déchetterie,
- la date de la prochaine collecte des bacs pucés et du tri sélectif.

## PREVENTION (= REDUCTION) DES DECHETS



La prévention vise à réduire la quantité de déchets produite à la source, ainsi que les effets nocifs des déchets sur l'environnement et la santé humaine.

En 2021 :

- 33 composteurs individuels ont été distribués,
- 2,431 T de livres ont été collectées (principalement à la déchetterie) et redonnées à diverses associations,
- première année pleine de fonctionnement de l'armoire à dons à Belrupt.

## 4. EMPLOI : LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Au sein de la communauté de communes, plusieurs agents interviennent sur la gestion des déchets :

	<b>2021</b>
1 responsable de service	0,30 ETP
1 agent chargé de la gestion de la redevance incitative	1 ETP
Gardiennage déchetterie (5 agents - équipe d'intervention)	3,70 ETP
<i>Déchets verts (équipe d'intervention - estimation)</i>	<i>0,75 ETP</i>
<b>TOTAL</b>	<b>5,75 ETP</b>

L'équipe d'intervention mène également les missions suivantes :

- Collecte des papiers et cartons des professionnels (1 fois par semaine),
- Apport des bacs pucés et des composteurs au siège de la communauté de communes.

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## 1. COUT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

Tous les marchés de collecte et de traitement ont été renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Note : pour les marchés de traitement des déchets ménagers et assimilés transférés, le SMET Meuse facture les coûts du traitement à la communauté de communes chaque trimestre.

Remarque : les chiffres présentés dans ce chapitre sont les coûts réels annuels ; ils diffèrent donc du compte administratif.

### ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

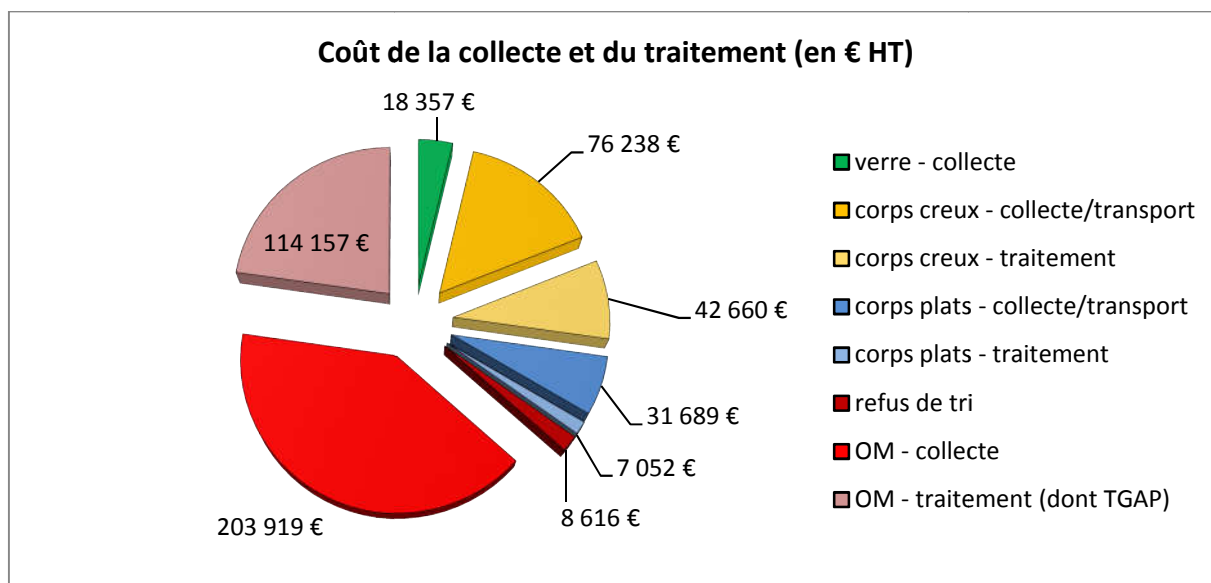
#### **Coût de la prestation collecte, transport et traitement (en € HT)**

PRESTATAIRE	ETAPE TECHNIQUE	2021	2020	2019
ECO-DECHETS SUEZ	Collecte	203 919 €	205 782 €	202 833 €
	Traitement	80 336 €	82 224 €	80 626 €
	TGAP	33 821 €	20 013 €	18 750 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>318 076 €</b>	<b>308 019 €</b>	<b>302 209 €</b>
	<b>TVA (10 %)</b>	<b>31 808 €</b>	<b>30 802 €</b>	<b>30 221 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>349 884 €</b>	<b>338 821 €</b>	<b>332 430 €</b>

### COLLECTE SELECTIVE

#### **Coût de la prestation collecte, transport et traitement (en € HT)**

	PRESTATAIRE	ETAPE TECHNIQUE	2021	2020	2019
VERRE	CITRAVAL	Collecte	18 357 €	18 933 €	17 385 €
CORPS CREUX	ECO-DECHETS	Collecte	66 905 €	67 516 €	66 549 €
	PAPREC	Transport	9 333 €	7 335 €	5 253 €
	PAPREC	Traitement	42 660 €	32 706 €	21 013 €
CORPS PLATS	ECO-DECHETS	Collecte	19 346 €	19 424 €	20 676 €
	PAPREC	Transport	12 343 €	12 419 €	13 247 €
	PAPREC	Traitement	7 052 €	7 095 €	7 570 €
REFUS DE TRI	PAPREC	Traitement (dont TGAP)	8 616 €	5 129 €	5 593 €
CARACTERISATIONS (18)	PAPREC		4 548 €	4 317 €	4 519 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>189 159 €</b>	<b>174 874 €</b>	<b>161 805 €</b>
		<b>TVA (5,7 %)</b>	<b>10 792 €</b>	<b>17 487 €</b>	<b>16 181 €</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>199 951 €</b>	<b>192 361 €</b>	<b>177 986 €</b>



### Les recettes du tri sélectif

Pour la reprise des matériaux, dans le cadre du contrat Adelphe, la Communauté de communes a opté pour l'option filières : option proposée par les différentes filières du recyclage, proposant et garantissant un prix de reprise unique sur tout le territoire national. Les papiers graphiques et les gros de magasin font l'objet d'un contrat signé de gré à gré, et sont rachetés au SMET par Paprec.

	2021	2020	2019
<b>Rachat de matières</b>			
Acier	7 420 €	3 481 €	3 309 €
Aluminium	1 839 €	1 295 €	697 €
Plastique	24 727 €	9 720 €	11 657 €
EMR (cartonnettes)	16 387 €	2 903 €	4 545 €
ELA (briques)	80 €	135 €	100 €
Verre	10 701 €	12 043 €	12 600 €
Papiers graphiques	6 939 €	486 €	11 644 €
Gros de magasin	5 270 €	860 €	2 989 €
<b>Sous - total rachats</b>	<b>73 364 €</b>	<b>30 924 €</b>	<b>47 539 €</b>
<b>Soutiens éco-organismes</b>			
Soutien ADELPHÉ (barème F)	137 089 €	131 344 €	114 240 €
Soutien CITEO PAPIERS	15 538 €	14 504 €	11 230 €
<b>Sous - total soutiens</b>	<b>152 627 €</b>	<b>145 848 €</b>	<b>125 470 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>225 991 €</b>	<b>176 772 €</b>	<b>173 009 €</b>

Le soutien Adelphe au recyclage des emballages est calculé selon un barème qui est réévalué lors du renouvellement de l'agrément de l'éco-organisme. Le barème F, entré en vigueur en 2018, est beaucoup moins favorable pour les collectivités comme la nôtre que le précédent : seules les performances de recyclage sont prises en compte ; les soutiens liés à l'habitat rural ont été supprimés.



Mais, suite au déploiement de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> avril 2020, les tonnages recyclés ont fortement augmenté, entraînant la hausse des soutiens versés par Adelphe.

La hausse des rachats de matériaux est principalement liée :

- Aux prix de rachat, qui ont augmenté après avoir atteint un seuil très bas en 2020,
- A l'augmentation du tonnage de matériaux recyclés.

Globalement, la hausse des recettes liées au tri sélectif est de 49 000 €, ce qui a permis de compenser l'augmentation des dépenses de l'ensemble du service, y compris la part restant à la charge de la Communauté de Communes de la déchetterie.

## LA DECHETERIE

### Coût de la prestation collecte, transport et traitement (en € HT)

	PRESTATAIRE	ETAPE TECHNIQUE	2021	2020	2019
ENCOMBRANTS (TVA : 10 %)	SUEZ	Transport Traitement Loc. bennes	117 178 € 43 652 € 1 440 €	125 662 €	131 168 €
BOIS (TVA : 5,5 %)	SUEZ	Transport Traitement Loc. benne	32 319 € 23 838 € 440 €	42 492 €	39 401 €
CARTONS (TVA : 5,5 %)	SUEZ	Transport Traitement Loc. benne	12 850 € 1 771 € 440 €	9 923 €	6 177 €
DECHETS DANGEREUX (TVA : 10 %)	SUEZ	Transport Traitement	19 591 €	13 828 €	5 057 €
GRAVATS (TVA : 5,5 %)	SUEZ	Transport Loc. benne	6 142 € 440 €	5 651 €	5 879 €
METAUX (TVA : 5,5 %)	DEL	Transport Loc. benne	529 € 440 €	1 128 €	1 644 €
HUILES MENAGERES (TVA : 5,5 %)	OLEO RECYCLING	Transport	275 €	165 €	165 €
	<b>TOTAL HT</b>		<b>261 504 €</b>	<b>198 849 €</b>	<b>189 491 €</b>
	<b>TVA (8,5 %)</b>		<b>22 317 €</b>	<b>19 549 €</b>	<b>18 949 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>		<b>283 821 €</b>	<b>218 398 €</b>	<b>208 440 €</b>

### Les recettes de la déchèterie

	2021	2020	2019
Rachat Métaux / batteries	14 994 €	2 256 €	4 485 €
Rachat cartons	14 417 €	3 656 €	4 612 €
Soutien OCAD3E	5 724 €	4 989 €	5 214 €
Soutien EcoDDS	1 334 €	1 334 €	1 292 €
Soutien Eco-mobilier	7 026 €	6 731 €	7 548 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 495 €</b>	<b>18 966 €</b>	<b>23 151 €</b>

## 2. MODALITES DE FINANCEMENT

Le service est financé depuis le 01/01/2014 par la redevance incitative, payée par l'usager en fonction du nombre annuel de levées du bac d'ordures ménagères. Les tarifs ont été harmonisés le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

	<b>Part fixe annuelle</b>	<b>Prix de la levée</b>	<b>Forfait annuel pour bac supplémentaire</b>
<b>Bac 80 litres (1 personne)</b>	62,00 €	1,70 €	27€
<b>Bac 140 litres (2 personnes et plus)</b>	124,00 €	3,00 €	30 €
<b>Bac 240 litres (Professionnels)</b>	240,00 €	5,14 €	-
<b>Bac 770 litres (Professionnels)</b>	300,00 €	16,50 €	-

Pour les particuliers, 6 levées semestrielles sont comprises dans la part fixe.

Un forfait "déchèterie / points tri" est proposé aux "professionnels" du territoire n'ayant pas de bac mais souhaitant utiliser les services de la déchèterie et les conteneurs de tri.

## 3. MATRICE DES COUTS

Chaque année, une matrice des coûts est remplie selon les conventions de l'ADEME. La matrice permet d'identifier les coûts par flux de déchets, par poste de charge, ou encore de comparer l'évolution des coûts d'une année sur l'autre.

Elle permet également de comparer les coûts du service de gestion des déchets entre collectivités, notamment par typologie d'habitat. Pour permettre une comparaison, certains coûts sont retravaillés. Par exemple, les durées d'amortissement des investissements doivent être homogénéisées.

Pour 2021, le coût aidé par habitant est de 55,79 € TTC, soit une baisse de 16 % par rapport à 2020.

La matrice des coûts est jointe en annexe.

## 4. COUT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT (CA)

Vous trouverez, ci-dessous, les tableaux relatifs aux budgets " déchets ménagers" et "déchèterie" détaillant les opérations de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement.

**COMMUNAUTE de COMMUNES VAL de MEUSE - VOIE SACREE**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**BUDGET DECHETS MENAGERS**

ART	LIBELLES DEPENSES	CA 2021	CA 2020	CA 2019
6066	Carburants	0,00	67,14	32,80
6068	Autres matières et fourn.	3 967,48	21 114,00	10,40
611	Contrats de prest. Services	294 896,40	300 628,32	296 319,84
6152.	entretien divers	12 454,00	27 762,50	0,00
6156	Maintenance	1 425,60	1 188,00	1 300,00
61558	Entretien matériel divers	0,00	0,00	791,40
616	assurances	273,49	520,53	256,42
6182	Documentation	0,00	0,00	108,00
6236	Catalogues et imprimés	1 496,54	3 495,57	1 488,58
6237	Publications	0,00	0,00	102,60
6251	Voy. Et déplacements	240,13	1 011,41	0,00
627	Services bancaires	192,19	305,87	255,90
6287	Rembt ,de frais	354 137,79	354 049,45	288 738,45
6288	autres rebmts de frais	0,00	537,90	0,00
<b>TOTAL CHARGES GENERALES</b>		<b>669 083,62</b>	<b>710 680,71</b>	<b>589 404,39</b>
6215	Personnel de rattachement	57 484,69	76 834,74	89 048,47
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>57 484,69</b>	<b>76 834,74</b>	<b>89 048,47</b>
6541	Admission en non valeur	0,00	0,00	2 019,72
6542	Créances éteintes	412,68	770,61	1 810,78
673	Titres annulés	15,92	183,33	283,49
6811	Dot. Aux amortissements	16 867,24	32 619,99	37 201,46
6817	Dot. Aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	5562,00	0,00	0,00
<b>AUTRES CHARGES</b>		<b>22 857,84</b>	<b>33 573,93</b>	<b>41 315,45</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>749 426,15</b>	<b>821 089,38</b>	<b>719 768,31</b>

**COMMUNAUTE de COMMUNES VAL de MEUSE - VOIE SACREE**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**BUDGET DECHETS MENAGERS**

ART	LIBELLES RECETTES	CA 2021	CA 2020	CA 2019
701	Vente produits	2,50	0,00	20,00
706	Redevance incitative	551 124,88	529 368,26	539 720,33
7078	Ventes autres march.	58 567,87	29 564,86	32 916,16
	<i>Valorplast (bouteilles et flacons plastiques)</i>	24 726,89	9 711,94	11 661,05
	<i>OI MANUFACTURING France (verre)</i>	10 701,39	12 043,48	12 559,60
	<i>REGAL Affimet (métaux non ferreux)</i>	0,00	1 295,00	697,00
	<i>Arcelor (acier)</i>	7 419,96	3 480,94	3 308,62
	<i>Revipac LUCART SAS</i>	80,00	135,20	80,01
	<i>Revipac SAICA PAPERS</i>	13 800,31	2 898,30	4 569,88
7084	Rembt mise à disposition	7 141,37	3 477,83	7 834,27
7087	Rembt de frais	1 400,00	1 400,00	1 600,00
7478	Part. autres organismes	136 878,86	162 704,60	110 100,14
	<i>Adelphe (soutien CAP)</i>	117 402,63	151 474,57	95 103,96
	<i>Ecofolio / CITEO Papiers</i>	19 476,23	11 230,03	14 996,18
7581	FCTVA	401,78		
758	Autres prod de gestion courante	36,79	21,50	48,13
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	213,80		
777	Amort des subv. Perçues	2 567,63	5 357,63	10 834,31
7788	Autres prod exceptionnels	0,00	0,00	0,00
7811	Reprise sur amortissement	0,00	945,76	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>758 335,48</b>	<b>737 772,44</b>	<b>703 073,34</b>

**COMMUNAUTE de COMMUNES VAL de MEUSE - VOIE SACREE**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**BUDGET ANNEXE DECHETTERIE**

ART	LIBELLES DEPENSES	CA 2021	CA 2020	CA 2019
6063	Fourn. petits équipements	0,00	0,00	105,50
6066	Carburants	3 320,76	2 811,93	3 018,94
6068	Autres matières et fournitures	37,85	191,70	67,70
6132	Locations immobilières	44 583,70	44 575,56	43 392,29
	<i>location du site</i>	43 794,96	43 795,32	42 616,32
	<i>location terrain pour gravois</i>	788,74	780,24	775,97
6152	Entretien sur biens immob.	720,00	780,00	780,00
61551	Entretien matériel roulant	1 747,87	1 462,39	0,00
6161	Assurances multirisques	14,06	13,44	12,40
6168	Assurances autres	285,79	264,11	57,42
6238	Divers (inform., pub...)	0,00	0,00	0,00
6287	Remboursement de frais	1 766,44	1 866,35	957,24
6287	Remboursement de frais (SMET)	267 769,07	206 373,97	192 189,18
6287	Remboursement de frais AG	17 942,29	14 251,15	22 569,33
62878	Remboursement trop perçu CAGV	1 085,73	15 481,64	
6255	Taxes et impôts sur véhicules	0,00	376,76	
<b>TOTAL CHARGES GENERALES</b>		<b>339 273,56</b>	<b>288 449,00</b>	<b>263 150,00</b>
6215	Personnel de rattachement	35 144,19	32 109,66	39 146,57
6218	Autres personnel extérieur	0,00	0,00	38,74
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>35 144,19</b>	<b>32 109,66</b>	<b>39 185,31</b>
6811	Dot. Aux amortissements	3 456,13	208,63	5 084,66
<b>AUTRES CHARGES</b>		<b>3 456,13</b>	<b>208,63</b>	<b>5 084,66</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>377 873,88</b>	<b>320 767,29</b>	<b>307 419,97</b>

**COMMUNAUTE de COMMUNES VAL de MEUSE - VOIE SACREE**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**BUDGET ANNEXE DECHETTERIE**

<b>ART</b>	<b>LIBELLES RECETTES</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2019</b>
707	Ventes autres march.	14 416,71	3 656,29	4 489,84
	<i>papier et carton</i>	<i>14 416,71</i>	<i>3 656,29</i>	<i>4 489,84</i>
70871	Rembt. par la collectivité	95 855,03	110 845,88	87 310,50
70872	Rembt. par redevables	266 516,41	204 739,24	204 739,22
	<i>CA du Grand Verdun</i>	<i>266 516,41</i>	<i>204 739,24</i>	<i>204 739,22</i>
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	122,58
	<i>papier carton</i>			<i>122,58</i>
773	MANDATS ANNULES	0,00	256,42	7 872,92
777	Amort des subv. Perçues	0,00	2 355,19	3 105,19
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>376 788,15</b>	<b>321 853,02</b>	<b>307 640,25</b>

## Annexe

### Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

Année 2021		FLUX DE DECHETS						Total
Montants en € HT		OMR	Verre	Recyclables	Recyclables	Déchèteries	Déchets verts	
		PàP	AV	Non fibreux (CC)	Fibreux (CP)			
<b>Population desservie (hab)</b>		8 947	8 947	8 947	8 947	35 741	8 947	8 947
<b>Tonnages de référence</b>		1 127	410	243	323	2 628	500	5 231
<b>Ratio</b>		126	46	27	36	74	56	364
<b>Population en prestation à des tiers</b>						26 794		
<b>Tonnage en prestation à des tiers</b>		0	0	0	0	1 960,46	0	
<b>Charges</b>	<b>Point de contact</b>							
	Charges de structure	22 680,62 €	1 435,44 €	9 111,53 €	3 425,19 €	28 826,07 €	987,11 €	66 465,97 €
	Communication	2 366,10 €	149,75 €	950,54 €	357,33 €	3 007,21 €	102,98 €	6 933,90 €
	<b>TOTAL</b>	<b>25 046,72 €</b>	<b>1 585,19 €</b>	<b>10 062,07 €</b>	<b>3 782,52 €</b>	<b>31 833,28 €</b>	<b>1 090,09 €</b>	<b>73 399,87 €</b>
	<b>Techniques</b>							
	Prévention	302,35 €	109,92 €	65,08 €	86,60 €	704,88 €	134,09 €	1 402,92 €
	Pré-collecte et collecte	211 031,21 €	21 421,92 €	73 460,06 €	22 492,75 €	139 136,63 €	- €	467 542,58 €
	Pré-collecte	7 111,73 €	1 544,95 €	6 554,90 €	1 544,95 €			16 756,54 €
	Collecte	203 919,48 €	19 876,97 €	66 905,16 €	20 947,80 €	139 136,63 €		450 786,04 €
	Transit/transport			10 105,55 €	13 364,51 €	108 862,24 €		132 332,29 €
	Traitement	128 879,83 €	- €	53 043,97 €	15 434,67 €	161 574,76 €	14 672,79 €	373 606,03 €
	Tri / conditionnement			53 043,97 €	15 434,67 €	1 917,54 €		70 396,18 €
	Compostage						14 672,79 €	14 672,79 €
	Méthanisation							- €
	Incinération							- €
	Autre valorisation matière-énergie					26 108,81 €		26 108,81 €
	Stabilisation de déchets organiques							- €
	Stockage de déchets non dangereux	128 879,83 €						- €
	Gestion des inertes					132 291,14 €		132 291,14 €
	Enlèvement et traitement déchets dangereux					1 257,28 €		1 257,28 €
Autres charges					22 117,82 €		22 117,82 €	
[REG] - XXXX / XXXX							- €	
[REG] - XXXX / XXXX							- €	
<b>TOTAL</b>	<b>340 213,38 €</b>	<b>21 531,84 €</b>	<b>136 674,67 €</b>	<b>51 378,54 €</b>	<b>432 396,33 €</b>	<b>14 806,89 €</b>	<b>997 001,65 €</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>365 260,09 €</b>	<b>23 117,03 €</b>	<b>146 736,74 €</b>	<b>55 161,06 €</b>	<b>464 229,61 €</b>	<b>15 896,98 €</b>	<b>1 070 401,52 €</b>
[REG] - Incinération / Energie								- €
[REG] - Technique / Matériaux / Soutiens								- €
[REG] - Traitement matériaux								- €
[REG] - ..... (charges / produits)								- €
<b>Produits</b>	<b>Industriels</b>							
	Ventes de produits et d'énergie	- €	10 701,39 €	34 066,17 €	28 596,29 €	29 411,19 €	- €	102 775,04 €
	Matériaux		10 701,39 €	34 066,17 €	28 596,29 €	29 411,19 €		102 775,04 €
	Compost							- €
	Energie							- €
	Prestations à des tiers					266 516,41 €		266 516,41 €
	Autres produits							- €
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>10 701,39 €</b>	<b>34 066,17 €</b>	<b>28 596,29 €</b>	<b>295 927,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>369 291,45 €</b>
	<b>Soutiens</b>							
	Soutien accordé par les sociétés agréées	- €	4 130,17 €	106 189,64 €	49 285,43 €	14 084,02 €		173 689,26 €
<b>Aides</b>								
Aides "reprises" aux investissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Fonctionnement & communication							- €	
Aides à l'emploi					61 299,00 €	5 161,00 €	66 460,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>61 299,00 €</b>	<b>5 161,00 €</b>	<b>66 460,00 €</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>- €</b>	<b>14 831,56 €</b>	<b>140 255,81 €</b>	<b>77 881,72 €</b>	<b>371 310,62 €</b>	<b>5 161,00 €</b>	<b>609 440,71 €</b>
Montant de la TVA acquittée		21 839,66 €	96,99 €	4 741,44 €	217,18 €	10 377,20 €	908,94 €	38 181,41 €
Contribution des usagers		400 534,02 €	8 673,37 €	11 611,84 €	- €	106 881,08 €	12 049,06 €	539 749,37 €
TEOM								- €
REOM		400 534,02 €	8 673,37 €	11 611,84 €	- €	106 881,08 €	12 049,06 €	539 749,37 €
Redevance spéciale & facturation usagers								- €
Contributions des collectivités								- €

Coûts	OMR PàP	Verre AV	Recyclables Non fibreux (CC)	Recyclables Fibreux (CP)	Déchèteries	Déchets verts	Total
<b>Coût complet</b>	365 260,09 €	23 117,03 €	146 736,74 €	55 161,06 €	464 229,61 €	15 896,98 €	1 070 401,52 €
<b>Coût technique</b>	365 260,09 €	12 415,64 €	112 670,57 €	26 564,77 €	168 302,01 €	15 896,98 €	701 110,07 €
<b>Coût partagé</b>	365 260,09 €	8 285,47 €	6 480,93 €	- 22 720,66 €	154 217,99 €	15 896,98 €	527 420,80 €
<b>Coût aidé HT</b>	365 260,09 €	8 285,47 €	6 480,93 €	- 22 720,66 €	92 918,99 €	10 735,98 €	460 960,80 €
<b>Coût fiscal (TVA acquittée)</b>	21 839,66 €	96,99 €	4 741,44 €	217,18 €	10 377,20 €	908,94 €	38 181,41 €
<b>Coût aidé TTC</b>	387 099,75 €	8 382,46 €	11 222,37 €	- 22 503,49 €	103 296,19 €	11 644,93 €	499 142,21 €
<b>Coût imputé</b>	400 534,02 €	8 673,37 €	11 611,84 €	- €	106 881,08 €	12 049,06 €	539 749,37 €
<b>Coût aidé HT (€/hab.)</b>	40,82 €	0,93 €	0,72 €	- 2,54 €	10,39 €	1,20 €	51,52 €
<b>Coût aidé TTC (€/hab.)</b>	43,27 €	0,94 €	1,25 €	- 2,52 €	11,55 €	1,30 €	55,79 €

## GLOSSAIRE :

**Adelphe (ou Citéo)** : Eco-organisme, créé par les metteurs sur le marché, chargé de répondre aux exigences réglementaires de la filière à responsabilité élargie du producteur (emballages et/ou papiers)

**CA** : Compte administratif

**CAGV** : Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

**CCVMVS** : Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée

**Codecom** : Communauté de communes

**Corps creux** : conserves, cannettes en alu, briques alimentaires, flacons plastiques

**Corps plats** : cartonnettes, journaux, magazines, prospectus

**DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques** fonctionnant sur secteur, avec une pile ou sur batterie. Par exemple : réfrigérateur, télévision, machine à laver, fer à repasser, cafetière, perceuse, réveil, ordinateur, console de jeu...

**DDS (Déchets Diffus spécifiques)** : déchets issus des activités de bricolage, de jardinage, de l'entretien de la maison ou de la voiture et qui peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Par exemple : les peintures, vernis, colles, acétone, herbicides et engrais, déboucheurs d'évier, liquides de refroidissement, antigel

**JRM** : Journaux, revues, magazines

**Lampes à économie d'énergie** : lampes basse consommation, néons... Ne concerne pas les lampes halogènes et les ampoules à incandescence.

**OMA : Ordures Ménagères et Assimilés** : regroupe les OMR et les recyclables secs

**OMR : Ordures ménagères résiduelles** qui sont collectées en porte-à-porte et destinées à l'enfouissement

**PLP : Programme Local de Prévention des déchets** définissant des actions à mener pour promouvoir la réduction des déchets, selon des thématiques définies.

**Recyclables secs** : matériaux triés en vue de leur recyclage, et déposés dans les sacs jaunes ou dans les conteneurs de tri par apport volontaire. Regroupent les corps creux, les corps plats et le verre.

**REP** : filière à **Responsabilité Elargie du Producteur** ; le producteur cotise pour l'élimination future du produit qu'il met sur le marché.

**SINOE** : outil d'analyse et d'aide à la décision, destiné aux collectivités pour leur politique de gestion des déchets ménagers

**SMET** : Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse